



## Conseil Municipal extraordinaire du 25 mai 2018

**Membres en exercice : 11, Présents : 11, Excusés : 0 Absent : 0**

Le 25 mai 2018 à 19 heures, le conseil municipal de la commune de GLUIRAS régulièrement convoqué par courrier en date du 18 mai 2018, conformément à l'article L.2121.10 du CGCT, s'est réuni sous la présidence de M. Marc TAULEIGNE, Maire.

**Etaient présents :** Mmes BEUDOT Elisabeth, CHABAL Fabienne, COURTHIAL Marie-Laure, MICHEL Maryline, MM. BESSON François, COURTHIAL Gildas, FAYARD Etienne, FOUGIER Sébastien, HAVOND Mickaël, KANDOUCI Christian et TAULEIGNE Marc.

**Etaient absents excusés :** *néant*

Le quorum étant atteint la séance a été déclarée ouverte, Mme Elisabeth BEUDOT est nommée secrétaire de séance.

### Délibération 20180525-1001 – Demande de subvention dans le cadre de la convention de valorisation des certificats d'économie d'énergie signée avec le SDE07

Le conseil municipal a prévu la rénovation thermique de la maison Mercier. Ce projet rentre dans le cadre de la convention de valorisation des certificats d'économie d'énergie signée avec le Syndicat des Energies de l'Ardèche (SDE07). Monsieur le maire demande au conseil municipal de pouvoir solliciter le SDE07. Le plan de financement de cette opération d'un montant prévisionnel HT de 40 000 € est le suivant :

Organismes sollicités	Montant	Dispositif sollicité
DEPARTEMENT (20% (sur dépense plafonnée à 50 000 €))	8 000 €	Programme Pass Territoires 2018
SDE07 (50 % de 0 à 20 000 € 30% de 20 000 € à 40 000 €)	16 000 €	Convention de valorisation certificats économie d'énergie
Autofinancement Commune de GLUIRAS (40%)	16 000 €	Fonds propres commune
<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>	

**Vote à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter le SDE07 pour une aide dans le cadre de la rénovation thermique de la maison Mercier.**

**Délibération 20180525-1002 – Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du soutien au déneigement des voies communales pour la campagne 2017/2018**

Comme chaque année, le Conseil Départemental apporte son soutien aux communes pour le déneigement des voies communales. Une partie des frais liés au déneigement pour la saison 2017/2018 peut ainsi être, sous certaines conditions, prise en charge par le département. Notre commune apparaît éligible sous réserve de délibérer en ce sens.

**Vote à l'unanimité pour une demande de soutien au Conseil Départemental dans le cadre du déneigement 2017/2018.**

**Signatures**

BESSON François

BEUDOT Elisabeth

CHABAL Fabienne  
Procuration

COURTHIAL Gildas

COURTHIAL Marie-Laure

FAYARD Etienne

FOUGIER Sébastien

HAVOND Mickaël

KANDOUCI Christian  
Procuration

MICHEL Maryline

TAULEIGNE Marc

